

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.  
Réclames, — : 30  
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Juin 1876.

### Chronique générale.

Au sujet du projet Waddington qui vient de l'emporter à la Chambre des députés, ainsi qu'il était prévu du reste, M. Frère-Orban, de Belgique, s'est exprimé ainsi :

« M. Waddington propose, au nom de l'esprit républicain, d'introduire un système qu'aucun libéral sincère n'hésitera à considérer comme l'antipode de la liberté. »

D'autre part, voici ce que dit le Nord :

« A ceux qui leur reprochent d'arriver par un moyen détourné à ruiner les universités libres, à supprimer la liberté de l'enseignement, les défenseurs du projet ministériel répondent que la collation des grades n'a aucune corrélation avec la liberté d'enseigner, et que le monopole de la première n'est en aucune façon une entrave au fonctionnement de la seconde. Cette distinction n'est qu'une subtilité ; il me semble que pour tout esprit impartial le monopole de la collation des grades doit apparaître comme la négation effective de la liberté. »

Il est impossible qu'un corps unique et centralisé, qui a le droit exclusif de délivrer des diplômes, ne fasse pas de l'acceptation de ses théories et de ses conceptions scientifiques la condition indispensable de toute préparation efficace aux examens.

Le monopole de la collation des grades attribué aux facultés de l'Etat impose aux facultés libres cette uniformité des méthodes, cette conformité des principes d'enseignement contre laquelle la liberté a pour but de réagir par la multiplicité et l'indépendance des universités. Que devient la liberté si on lui interdit précisément le ter-

rain sur lequel son initiative serait le plus nécessaire aux progrès de la science et à l'avancement de l'esprit humain ? « Celui qui est maître de l'examen, disait M. Laboulaye à la tribune de l'Assemblée nationale, est maître de l'enseignement. » Ces mots, à mon sens, résument toute la question. »

Citons encore ce que dit le Soir, qui ne compte pas parmi les plus chauds amis de la liberté de l'enseignement supérieur :

« Ainsi que l'observent les évêques, « des sommes importantes ont été souscrites ou prêtées, de vastes immeubles achetés, des travaux entrepris. N'allait-on pas frapper iniquement tant d'intérêts engagés sur une loi émanant d'une Assemblée souveraine ? Et en enlevant à l'enseignement libre la participation aux examens, ne réduirait-on pas les facultés catholiques « à adopter les systèmes des professeurs officiels, à suivre leurs programmes, à acheter leurs livres ? » En un mot, les élèves ne seraient-ils pas détournés des universités où ils ne rencontreraient plus que des répétiteurs, étrangers, aux examens et sans influence sur l'obtention des grades ? »

Ces graves objections, il faut le reconnaître, auront nécessairement sur le Sénat la puissance qu'elles n'ont pas sur la Chambre des députés. Lorsque les catholiques disent : « La liberté de l'enseignement n'est rien sans le droit de collation des grades, » et que M. le ministre de l'instruction publique leur répond : « En mon âme et conscience, je dis que la liberté obtenue est tout, et que le reste n'est rien, » le Sénat se demandera sans doute pourquoi la Chambre ne touche pas à la liberté, qui est tout, et pourquoi, avec le ministre, elle tient tant à retirer ce qui n'est rien. »

Cette question, nous croyons, en effet, que le Sénat devra la poser, et nous croyons aussi qu'il la résoudra conformément à la justice, en repoussant un projet qui n'est acclamé que par les radicaux.

### L'ELECTION DE M. DE MUN.

On pouvait croire, après le discours de M. de Mun, que les membres de la commission d'enquête sur son élection éprouveraient quelque embarras à en proposer l'annulation. Mais on aurait tort de penser que l'on peut attendre plus de pudeur que de justice. On lit dans le Soir :

« M. Turquet nommé rapporteur de la commission d'enquête sur l'élection de Pontivy (Morbihan), a terminé son rapport, qui conclut à l'invalidation de l'élection de M. le comte de Mun. »

Le rapport, indépendamment des faits d'intervention du clergé constatés par la sous-commission qui s'est transportée dans l'arrondissement de Pontivy, vise principalement l'ingérence administrative et le fait de candidature officielle qui résulte de trois dépêches de M. Buffet, ministre de l'intérieur, et d'une dépêche de M. Dufaure, alors qu'il faisait l'intérim du ministre de l'intérieur.

Les explications fournies par M. le président du conseil sont relatées dans le rapport, elles tendent à établir que le gouvernement a beaucoup moins voulu soutenir, en réalité, la candidature de M. le comte de Mun, que combattre la candidature de M. l'abbé Cadoret.

Il y aura, sans nul doute, une vive discussion sur cette question de dépêches, et M. Dufaure sera forcé de monter à la tribune pour répondre aux attaques dont il sera l'objet et pour donner des explications sur l'attitude du gouvernement dans l'élection de Pontivy.

On assure qu'il ne se considère pas comme personnellement responsable des dépêches transmises par lui comme ministre intérimaire.

D'autre part, voici la note stupéfiante que nous trouvons dans l'Opinion :

« On assure que M. Turquet a terminé son rapport sur l'élection de Pontivy et qu'il conclut à l'invalidation de l'élection de M. le comte de Mun. »

« Un des motifs invoqués pour faire casser l'élection de M. de Mun serait que ce candidat aurait combattu son concurrent, M. l'abbé Cadoret, en invoquant certaines raisons d'ordre moral plutôt que des arguments politiques. »

Est-ce assez grotesque ?

On lit aussi dans la France :

« On s'occupe beaucoup de l'élection de Pontivy. M. Dufaure paraît décidément très-compromis par la dépêche qu'il a envoyée au préfet pour l'engager à soutenir M. de Mun. »

La gauche annonce hautement l'intention de suivre l'affaire, et de renverser le président du conseil, s'il le faut, sur cette question. »

Il serait curieux de voir M. Dufaure tomber à la suite d'une enquête ridicule qu'il pouvait et même devait empêcher.

On lit dans le *Moniteur universel*, organe de M. le duc Decazes :

« La presse d'opposition s'en prend depuis quelques jours, pour attaquer le ministère des affaires étrangères, à une circulaire que M. le duc Decazes aurait adressée à nos agents diplomatiques à l'étranger au sujet des affaires d'Orient. Il n'y a qu'un mot à répondre pour faire justice de ces critiques : la circulaire dont on parle n'existe pas. »

Le bruit court, et nous le donnons sous toutes réserves, que le sultan Abdul-Aziz aurait été étranglé dans son palais avant la proclamation au trône de Mourad V. On disait encore que le khédive, se voyant soutenu par l'Angleterre, serait sur le point de proclamer son indépendance. De leur côté, tous les journaux anglais sont unanimes aujourd'hui à exprimer des doutes sur le suicide d'Abdul-Aziz. Quelques-uns et des plus importants y voient la continuation de la

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## DAVID LE TRAPPEUR.

(Suite.)

Ils arrivèrent à une plaine immense où toutes les traces de végétation disparaissent. Quelque récente convulsion semblait l'avoir bouleversée. Des montagnes de grès blanc arrachées d'un seul bloc aux entrailles de la terre, étaient dispersées sur un sol rougeâtre ; à chaque instant des barrières de rocs ou des précipices arrêtaient la marche.

Il fallait s'ouvrir des chemins, décharger et recharger les mulets, faire de longs détours à l'aventure, puis revenir sur ses pas ; car aucune voie n'est tracée dans ces régions.

Subordonnant leur direction à la saison, à la force de leur troupe, au voisinage ou à l'éloignement des Peaux-Rouges, les plus vieux trappeurs traversent rarement deux fois le même lieu, et il leur serait aussi difficile de repasser par une route qu'au vaisseau de retrouver le sillage qu'il a déjà parcouru. Il leur suffit de connaître les fleuves, les collines, et quelques vallées de rendez-vous.

Sablette conduisait sa troupe aux montagnes Rocheuses, et savait que celles-ci se trouvaient à l'ouest : c'était assez ; le reste dépendait de sa perspicacité et surtout du hasard.

### II.

A mesure que la troupe avançait, le terrain s'élevait graduellement, et l'air devenait sec et froid ; les chevaux ne trouvaient plus pour nourriture qu'une sorte d'absinthe rabougrie connue des sauvages et des trappeurs sous le nom de sauge ; les vivres commencèrent également à diminuer, et il fallut songer à s'en procurer.

Le capitaine Sablette, ayant encore ralenti la marche de la caravane, envoya ses trappeurs les mieux montés à la recherche des élan et des antilopes dispersés dans la montagne.

David suivit Pierre dans une de ces expéditions ; mais ils parcoururent les plateaux une partie du jour sans rencontrer d'autre gibier que quelques piloris qu'ils dédaignèrent de tuer.

Le soleil commençait à descendre à l'horizon, et ils regagnaient désappointés le lieu de campement désigné par le capitaine, lorsqu'en tournant une colline Pierre arrêta brusquement son cheval.

— Qu'y a-t-il ? demanda David.  
— Les Peaux-Rouges, murmura le vieux trappeur.  
— D'où savez-vous ?...

— Vois. David baissa les yeux, et aperçut en effet des empreintes toutes fraîches sur le sol argileux.

— Quelque trappeur a peut-être pris ce passage, observa David.

— Il l'eût traversé à cheval, répliqua Pierre, et les traces ont été laissées par des mocassins. Cette piste ne peut appartenir qu'aux Pieds-Noirs ; car eux seuls font leurs excursions de guerre à pied, afin de se mieux cacher et de dérober plus facilement les chevaux de leurs ennemis. Mais il faut que ce soit un faible détachement ; les empreintes sont peu nombreuses. En tous cas, prenons nos précautions, car ils doivent être ici près.

En parlant ainsi le vieux trappeur avait mis pied à terre. Après s'être assuré de la direction qu'avaient prise les Peaux-Rouges, il plaça son cheval entre eux et lui de manière à s'en faire un bouclier, appuya sa carabine sur le cou de l'animal, et continua à s'avancer lentement.

David, qui l'avait imité, le suivait à quelques pas. Ils tournèrent ainsi la colline, et entrèrent dans une vallée ombragée de saules. Mais à peine en avaient-ils parcouru la moitié que Pierre, dont l'œil était toujours aux aguets, s'arrêta en tressaillant.

A quelques pas, et au milieu d'un bosquet de cotonniers, brillait un large feu autour duquel s'agitaient une douzaine de Peaux-Rouges ; près d'eux étaient attachés trois chevaux que Pierre reconnut

sur-le-champ, à leurs équipements, pour ceux de trois trappeurs appartenant à la bande du capitaine Sablette.

Les Sauvages parlaient vivement, et paraissaient tout entiers à quelque importante préoccupation. Pierre et David demeurèrent un instant immobiles, les contemplant en silence ; enfin le vieux trappeur se détourna vers son compagnon :

— Il est impossible de passer sans être aperçu, dit-il, et d'un autre côté cette route est la seule que nous puissions prendre pour arriver ce soir au campement du capitaine.

— Que faire alors ? demanda David.

— Sur mon honneur ! le plus sage serait peut-être d'attaquer brusquement ces bandits, et de leur reprendre les trois chevaux qu'ils ont enlevés à nos compagnons ; mais pour cela il faudrait savoir au juste quel est leur nombre, et comment ils sont armés.

— Ne peut-on s'approcher davantage ?

— Sans doute, si tu veux être adroit et prudent. — Je t'achèrai.

— Cachons d'abord les chevaux dans ces touffes de jonc ; puis tu m'imiteras.

Ils firent entrer leurs montures dans un fourré qui les cachait complètement, et les y attachèrent. Le trappeur passa ensuite sa carabine en bandoulière, et, marchant sur les mains et les genoux, il s'approcha sans être aperçu du bosquet de coton-



C'est là une mauvaise introduction pour le nouveau pacha, parce qu'elle détruit entièrement l'espoir qu'on avait conçu de le voir adopter un programme libéral et civilisateur. D'autres symptômes montrent encore que Mourad V continuera de gouverner d'après les idées de ses prédécesseurs et de Hussein-Avni-Pacha.

Nos correspondants de Constantinople et de Paris nous font voir le mouvement des sofas, qui a amené le coup d'Etat, sous un jour qui fait ressortir ce qu'il y a de glorieux dans ce mouvement plutôt qu'il ne confirme la perspective d'un régime plus civilisé.

Les sofas sont des marionnettes dans la main d'Hussein-Avni-Pacha; après s'être emparé du pouvoir, on oublie complètement les réformes constitutionnelles; enfin il surprend un suicide qui ressemble tout-à-fait à un assassinat. Tout cela n'est pas fait pour inspirer de la confiance. Le nouveau gouvernement du Bosphore est actif, mais en même temps violent et autocratique dans les sens des anciens gouvernements turcs. On reconnaît la main d'Hussein-Avni.

D'après le récit de la chute d'Abdul-Aziz, envoyé de Constantinople à la Correspondance politique, de Vienne, l'enthousiasme d'abord immense, dès qu'on apprit la chute d'Abdul-Aziz, mais la désillusion commença lorsque le hatt fut publié. « On espérait davantage, dit la Correspondance, et il semble que le hatt soit au-dessous de l'idéal que s'étaient forgé les musulmans. »

D'après une autre correspondance adressée à la même feuille, il se serait déjà produit des divergences d'opinion au sein du conseil des ministres au sujet de la Constitution. Les uns considèrent l'établissement du régime constitutionnel en Turquie, sous l'empire de quelle forme, comme impossible, une institution de ce genre devant amener à bref délai la ruine de la puissance des Osmanlis.

Les autres, par contre, qui forment la minorité, et à la tête desquels se trouve Midhat-Pacha, voudraient une Constitution libérale qui établit des rapports amicaux entre les deux éléments chrétien et musulman.

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

Nous avons reçu hier la lettre suivante :

« Le 9 juin 1876.

Monsieur le Rédacteur,

Nous approuvons entièrement en la forme et au fond l'article intitulé : *Causerie musicale*, et paru le 8 juin dans votre estimable journal.

Nous reconnaissons que l'idée d'un festival à Saumur est des plus heureuses, qu'elle est d'ailleurs pleine d'actualité, puisque la plupart des communes environnantes en organisent un chaque année, sans reculer devant une dépense relativement minime.

Oui, minime, en considération du résultat aussi utile qu'agréable que ces relations de bon voisinage entretiennent entre les sociétés philharmoniques d'un même département.

Saumur est la seule ville du département de Maine-et-Loire qui n'ait pas encore son festival, bien qu'elle ait l'avantage de posséder deux sociétés philharmoniques

parfaitement dirigées par des chefs dont les soins, le zèle égalent le talent.

Hélas! non, Saumur n'a pas eu son festival; et cependant quelle ville serait plus en position de pouvoir donner une fête magnifique et peut-être unique dans son genre!

Que messieurs nos édiles veuillent bien voter, dans ce but, la modique somme de cinq ou six mille francs, et nous leur promettons, au Jardin des Récollets, un spectacle féérique, une fête nocturne splendide, digne de celles des *Mille et une Nuits*, et surpassant par son éclat, son originalité, toutes les fêtes musicales données jusqu'alors par les différentes villes de France dans le même but.

Nous y mettons toutefois une condition, une seule: c'est que l'autorité voudra bien, pour une telle solennité, faire disparaître enfin du Jardin des Plantes cette horrible serre, cette affreuse mesure qui le dépare, le déshonore aux yeux de tous les étrangers, et sur l'emplacement de laquelle on pourrait élever une immense estrade en bois destinée aux concours des sociétés philharmoniques invitées à venir y prendre part.

J'ai dit.

Que nos dilettantes y réfléchissent, que le conseil municipal suive l'exemple, et l'amour-propre de notre ville fera le reste.

P.-D.

**VOTE DE NOS DÉPUTÉS.**

Scrutin sur l'amendement de M. Raoul Duval tendant à donner au ministre de l'instruction publique le droit de conférer les grades, sur le vu d'un certificat d'aptitude délivré par un juge nommé par lui :

Ont voté pour : MM. Berger et Louis Janvier de la Motte.

Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé.

Se sont abstenus : MM. Durfort de Civrac, de Maillé et de Soland.

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement supérieur :

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé.

Ont voté contre : MM. Berger, Durfort de Civrac, de Maillé et de Soland.

S'est abstenu : M. Louis Janvier de la Motte.

Par décret du 29 mai dernier, M. le général de brigade de Chamberet, inspecteur de l'arme de la gendarmerie, a été désigné pour inspecter le 5<sup>e</sup> arrondissement de gendarmerie dans lequel se trouve la 42<sup>e</sup> légion, composée des départements d'Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Indre.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, tous les hommes de l'armée territoriale qui, malgré les avis réitérés donnés par le ministre de la guerre, ont négligé de se faire inscrire, seront considérés comme réfractaires et rigoureusement poursuivis.

C'était jeudi 8 la fête de saint Médard; quand il pleut ce jour-là, une croyance traditionnelle veut que, pendant les quarante jours qui suivent, le temps reste pluvieux. Comme il a plu jeudi, les marchands de parapluies sont dans la jubilation et ils affirment que pendant six semaines il sera prudent de ne pas s'aventurer trop loin de chez soi sans être muni de ce meuble indispensable: acceptons-en l'augure.

Un baptême. — Lundi dernier, un baptême a eu lieu au Plessis-Grammoire; à cette occasion, un double-décaltre de dragées et 400 pièces de 5 centimes ont été je-

tées à la grippe à la porte de l'église et dans les rues.

Préalablement, le double-décaltre, rempli de dragées jusqu'au bord, avait été solennellement porté en triomphe sur un brancard.

L'auteur de cette légère excentricité est un simple roulier du pays. Les gamins de l'endroit désiraient fort que tous les baptêmes ressemblassent au susdit.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Tours. — Mercredi soir, la femme X..., âgée de 32 ans, demeurant rue des Anges, est morte après avoir éprouvé d'atroces coliques et des vomissements copieux.

Elle devait se marier mardi dernier, puis son mariage s'était trouvé ajourné, on ne sait trop pourquoi. Y a-t-il eu là un crime ou un suicide, ou bien encore, comme on l'a dit, une crise mortelle déterminée par un violent accès de colère?

C'est ce que l'instruction commencée par la justice nous apprendra. Les circonstances qui ont accompagné la mort ayant fait supposer un empoisonnement, l'individu qui devait épouser cette femme a été arrêté.

Le corps de la femme X... a été transporté à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine. L'autopsie a été pratiquée hier matin par M. le docteur Danner. (Indépendant.)

**CIRQUE TRUZZI, place du Chardonnet.** — Ce soir, à huit heures précises, premier début de la troupe équestre. Demain dimanche, seconde représentation.

**Théâtre de Saumur.**

Lundi prochain, 12 juin, aura lieu, au théâtre de Saumur, une soirée d'un genre peu ordinaire.

M. FOSSIER, directeur des Matinées de science amusante aux Folies-Dramatiques de Paris, nous donnera une seule représentation de son magnifique spectacle :

LA TERRE AVANT LA CRÉATION DE L'HOMME ou le berceau de l'univers, histoire géologique et animée de la formation de notre globe, en cinq parties et 35 tableaux (système Rhode) comprenant :

- 1<sup>o</sup> Le spectacle émouvant des révélations de la science moderne sur les mystères de la création;
- 2<sup>o</sup> Les bouleversements et changements que la terre a subis avant l'apparition des plantes et des animaux;
- 3<sup>o</sup> Les révolutions qui ont accompagné le soulèvement des montagnes;
- 4<sup>o</sup> Les animaux gigantesques qui ont habité le globe terrestre avant l'homme;
- 5<sup>o</sup> Enfin l'apparition de l'homme.

La seconde partie du spectacle comprendra : les usages, mœurs, coutumes, etc., etc., de l'homme primitif; l'âge de pierre: époque du grand ours et du mammoth; époque du renne; époque de la pierre polie; l'âge des métaux: époque du bronze, époque du fer.

Le spectacle sera terminé par *Baptiste et son chat*, fantaisie artistique et comique, imitée de Grandville.

**MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.**

Dimanche 11 juin 1876,

A 8 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

**Programme.**

1. L'Etoile d'or (marche)..... GUESPERRAU.
2. Marietta (mazurka)..... TILLIARD.
3. La Part du Diable (fantaisie)..... AUBER.
4. Landstrau (polka)..... X...
5. Annetta (schottisch)..... TILLIARD.

**Dernières Nouvelles.**

Plusieurs bureaux ont discuté hier vendredi le projet de loi de M. Paul Bert sur le mode de recrutement des institutrices. La question des lettres d'obédience a été soulevée et a donné lieu à de vives discussions.

MM. Plessier et Freminet, entre autres, se sont élevés contre ces lettres, qu'ils considèrent comme insuffisantes pour indiquer le degré d'instruction nécessaire aux institutrices.

M. de La Bassetière a soutenu, au contraire, que ces lettres offrent toute garantie, qu'elles sont utiles pour l'instruction primaire et sont données seulement après des examens sérieux dans les maisons religieuses, examens contrôlés par des délégués spéciaux des évêques. Il y a déjà trop de difficultés pour le développement de l'instruction morale du peuple; on ne devrait pas oublier que les corporations religieuses sont mieux placées même que les jeunes filles et les mères de famille pour donner l'enseignement, étant moins préoccupées d'intérêts en dehors de cet enseignement.

Un certain nombre de représentants voudraient que les instituteurs communaux fussent désignés par les recteurs, d'autres qu'ils le fussent par les maires, quelques-uns demandent qu'ils soient choisis par les pères de famille.

La discussion continuera dans de nouvelles réunions.

Nous trouvons dans le *Soleil* la nouvelle suivante, dont la gravité n'échappera à personne :

« Une dépêche particulière de Londres, datée de 3 heures, annonce que l'armée serbe aurait passé la frontière turque. »

Cette nouvelle nous paraît si grave, que nous la reproduisons sous les plus expresses réserves.

« Toutefois, nous devons constater que les Consolidés anglais ont baissé de 1/2 0/0 à la fin de la journée. »

On télégraphie de Vienne à la *Gazette nationale* que le comte Andrassy restera à Schœnbrunn à cause de la situation politique.

La *Gazette nationale* ajoute que l'Autriche est fermement résolue à maintenir l'alliance des trois empereurs et que toutes les nouvelles contraires ne sont que des conjectures.

La *Correspondance politique* de Vienne reçoit une nouvelle de Belgrade, en date du 6, d'après laquelle la politique serbe serait devenue favorable à la paix.

Pour les articles non signés : P. GODET.

IMMENSE PROGRÈS! Grâce au *Journal de Musique* qui vient de paraître, on a pour 48 fr. par an, soit 4 fr. 50 par mois, 100 fr. de musique.

L'Art d'être malheureux, l'une des plus originales et des plus humoristiques créations d'Alphonse Karr, vient de paraître chez Calmann Lévy. Le spirituel et célèbre auteur des *Guêpes* et de *Plus ça change...* semble avoir voulu condenser dans ce nouvel ouvrage tout son esprit toute sa verve, toute sa mordante ironie, et nous sommes persuadés que tout le monde voudra lire ce livre qui sera bien certainement un grand succès.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

**ADJUDICATION**

SUR UNE ENCHÈRE,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire),

Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure du soir,

**DE LA JOLIE PROPRIÉTÉ**

DE LA

**BOUSSINIÈRE-DES-DOUVES**

Sise commune de Couesmes (Indre-et-Loire), près de Château-la-Vallière,

Comprenant :

Petit château en parfait état, communs, jardins anglais et potagers, plantés de beaux arbres et coupés d'eaux vives, grandes et bonnes prairies réservées, et une très-belle ferme; Le tout en un tenant, contenant 60 hectares.

Revenu sérieux. — Mise à prix fixée par jugement : 80,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, rédacteur du cahier des charges. (254)

Etude de M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**BELLE TERRE**

**DE VILLEGONTHIER**

Située près de Candé, sur la route nationale d'Angers à Rennes,

Comprenant :

Château en parfait état, parc de 33 hectares, entouré de murs, avec

eaux vives, bois, six métairies bien bâties et un moulin à vent;

Le tout d'un seul tenant, d'une contenance de 293 hectares.

Belle chasse.

S'adresser à M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

On ne pourra visiter qu'avec un permis du notaire. (237)

Etude de M<sup>e</sup> RENOUE, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

A L'ADJUDICATION,

A Viny, le 18 juin 1876, à deux heures,

**UN PRÉ**

Situé dans les Pyronnières, commune de Saint-Lambert, enclos, avec un autre pré, de fossés, contenant 88 ares environ, et joignant M<sup>e</sup> Hulin, au midi le fermier Beaudouin, au couchant et au nord M. Beaumont.

Sur la mise à prix de 3,800 francs. S'adresser, pour traiter, à M. LECUREUX, propriétaire à Tours, quai Poire-le-Roi, 2, et à M. DAUDET, expert à Allonnes. (246)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur,

Le dimanche 11 juin 1876, à midi,

**LA PROPRIÉTÉ**

**DE L'ÉTOILE**

Située à Grandfonds, commune de Brézé.

Cette propriété comprend :

1<sup>o</sup> MAISON D'HABITATION avec servitudes, cour, jardin, écurie, remise, grandes caves;

2<sup>o</sup> Deux hectares 64 ares de vigne (première qualité des vins de Brézé);

3<sup>o</sup> Quarante-quatre ares de terre;

4<sup>o</sup> Et un petit taillis, contenant 14 ares;

Le tout se tenant, joignant au levant le chemin de Grandfonds à Champigny, au midi l'ancienne route de Loudun à Saumur.

Mise à prix : 10,000 fr.

On adjugera même sur une enchère.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. EPOUDRY, expert à Saint-Cyr, et à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire.

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UN DÉBIT SUR COMPTOIR**

**DE VINS ET LIQUEURS**

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**MAISONS A SAUMUR VIGNES A BAGNEUX**

SAVOIR :

- 1<sup>re</sup> Maison, à Saumur, rue Fardeau, au Champ-de-Foire, n° 23, occupée par M. Cholet, entrepreneur; jardin;
  - 2<sup>e</sup> Maison, à Saumur, rue Fardeau, n° 25, et levée Saint-Lazare; jardin et écurie;
  - 3<sup>e</sup> Maison, à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, occupée par M. Charles Jagot; jardin, remise, écurie;
  - 4<sup>e</sup> Maison en construction, à Saumur, rue de Bordeaux, joignant au midi la maison en construction de M. Foucher, juge de paix; jardin;
  - 5<sup>e</sup> Maison, à Saumur, rue de Feneil, n° 105; cour, glacière et jardin, donnant sur la montée du Petit-Genève;
  - 6<sup>e</sup> Un hectare 14 ares de vignes en très-bon état, au Champ-des-Guindries, canton de la Pierre-Couverte, commune de Bagneux, avec cave, pressoir et bâtiment.
- S'adresser à M. CHOLET, entrepreneur à Saumur, à M. ROBIN, à Terrefort, commune de Bagneux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (263)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

**D'OBJETS D'ART**

Faïences, Porcelaines, Armes, Bronzes, Tableaux, Curiosités, etc., etc.

Le mardi 13 juin 1876, à midi, rue de la Comédie, ancien magasin de M. Gilbert-Fauvel.

Exposition, lundi 12 juin, de une heure à cinq heures.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Pour le détail, voir le catalogue qui se distribue en ville et au bureau de M. Piton, commissaire-priseur à Saumur, rue de la Comédie. (264)

Etude de M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**TERRE DE PARNAY**

Près Daugé,

Avec joli château récemment construit, parc, prairies, vignes, vergers, bois et neuf métairies. Ensemble : 393 hectares. Chasse exceptionnelle. S'adresser à M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers. (238)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

AVEC TERRAIN,

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (202)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1876,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Cendrrière, n° 11, et rue Bizard,

Avec écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (266)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Située sur la Levée-Neuve,

Occupée actuellement par M. Desessard, charbonnier. S'adresser à M. DESSESSARD. (163)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A LOUER**

Pour entrer de suite en jouissance,

**UNE BELLE MAISON**

Située au bourg d'Allonnes, sur la route de Saumur à Bourgueil;

Grand jardin avec sortie sur la rue de la Croix-Bureau. S'adresser audit notaire. (259)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**

De suite,

**BELLE MAISON**

AVEC VUE SUR LA LOIRE,

A Saumur, placée du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir;

Ecurie, Cour, Remise.

S'adresser à M. PIGNAT, quai du Gaz, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD. (165)

**A LOUER DE SUITE**

**UN APPARTEMENT**

Rue Saint-Jean,

Composé de deux pièces au premier étage, cuisine, cabinet. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (253)

**ON DEMANDE A SAUMUR UN SOUS-DIRECTEUR**

pour deux compagnies d'assurances, l'une contre l'incendie, l'autre contre la mortalité des bestiaux. — Fortes remises.

S'adresser à M. BUFFARDEN, directeur, boulevard Ayrault, Angers.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

**UN TRÈS-BEAU PRÉ**

Situé dans la Guizon, commune de Vivy, près la Ronde,

Contenant 2 hectares 40 ares, clos d'un côté par la Boire et des autres côtés par des fossés.

S'adresser, pour traiter, à M. DAUDET, expert à Allonnes. (248)

**HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE L'APPAREIL URINAIRE**

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont guéries par la Neptunide-Bouillie (extrait de plantes marines), remède gratuit, Bouillie, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

Pour 18 fr. par an, soit 1 fr. 50 par mois, on a : 100 fr. de musique aux prix réduits.

**LE JOURNAL**



Paraît toutes les semaines, depuis le Samedi 3 Juin.

- CHACUN NUMÉRO CONTIENT :
- 1<sup>o</sup> UN JOURNAL DE Quatre Pages de texte, rendant compte de tout ce qui intéresse les Artistes et Amateurs de musique;
  - 2<sup>o</sup> Huit pages de Musique inédite ou ancienne. — Morceaux de piano et de voix. — Œuvres classiques, Romances, Valses, Quadrilles, etc., etc., etc.
  - 3<sup>o</sup> Tous les mois Quatre pages de Musique mise à la portée des commençants.

Un an, 18 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 4 fr. 50 c. — Un mois, 1 fr. 50 c. Un numéro séparé, 40 centimes.

Adresser les demandes à M. BOURDILLIAT, 13, Quai Voltaire, à Paris. Bureaux du Monde illustré et de la Revue de la Mode.

**TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM**

**MALADIES DE LA PEAU** Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, etc., guéris sûrement par la Pomme de Soufre, pharmacie au Mans (Sarthe), traitement complet pour le pot, à Saumur, Besson, ph. (adultes, 50 fr., pour enfants, 20 fr.)

**HERNIES** Chutes et déviations de matras. Guérison radicale en 8 à 10 jours, sans bandages, par le spécifique de M. J. Biberon-Pompe Monchovaux, pharmacien à Paris. — Il est garanti. — L'essayer avant de l'acheter. — Dépôt général, à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Joux. — La fabrique à Laon, envoie franco le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent., et dans les villes sans dépôt, un biberon-pompe soigné, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 2 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUX. (214)

**A LA VILLE DE PARIS**

**MAISON**

Rue Baudrière, 63-65,

LA PLUS VASTE D'ANGERS

Les plus Vastes Magasins

**DE SAUMUR**

Place Saint-Pierre

Grande mise en vente, comme fin de saison, de toutes les

**NOUVEAUTÉS**

Soieries, Confections pour Dames.

Une très-grande affaire de (dix mille mètres)

**TOILE D'ASIE**

Très-bonne qualité, très-bon teint, pour Robes, Sarreaux d'enfant, Tailles, Chemises, etc.,

à 40 CENTIMES.

**CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS, ENFANTS**

Très-grand assortiment de Vêtements Coutil et Toile nationale, première qualité.

Le pantalon, le gilet, le paletot . . . . . 19 francs.

Pantalons treillis tout fil, bonne qualité . . . . . 2 fr. 95

Paletots alpaga, jaquettes, benoîtions, toutes les tailles, toutes les qualités.

**CHAPEAUX**

Chapeaux de paille, Chapeaux feutre, Chapeaux Manille, Casquettes drap, Casquettes soie; 25 pour cent meilleur marché que dans les spécialités.

PARAPLUIES, OMBRELLES, BAINS DE MER, EN-CAS, vendus très-bon marché.

Saumur, imprimerie P. GODEL.